

maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**

Conseil municipal du 27 juin 2011

Commission «Patrimoine, travaux, voirie et environnement»

Séance du 1^{er} juin 2011

36 Ancien magasin Lidl – modification de la façade – autorisation donnée à monsieur le maire de déposer une demande de permis de construire

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, M. ASSAMTI, Mmes BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. GRIMBERT

Mme PORAS

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme SOKOLONSKI

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M SZPIRKO

Mme DINGIVAL

Mme PAMART

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

- Nombre de conseillers en exercice

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M BOULHAMANE

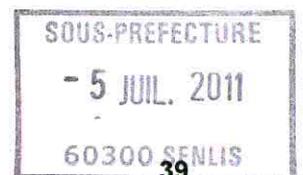
Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme FEVRIER

Pouvoir à : M. SEGUIN

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. NACHITE



39

39

34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

Par délibération n° 19 en date du 26 mars 2010, le conseil municipal a accepté l'acquisition d'un bien de la SNC Lidl sis 18 rue de la République à Creil en vue d'y créer un espace culturel autour de la lecture. La Ville, devenue propriétaire dudit bien, souhaite modifier l'aspect extérieur du bâtiment en vue d'une ouverture de la façade sur la rue de la République.

La réalisation de ces travaux sur le clos couvert est soumise à l'obligation de dépôt d'un dossier de demande de permis de construire.

maintenant !

En conséquence, il vous est demandé d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de permis de construire en vue des travaux de modification de la façade de l'ancien magasin LIDL situé 18 rue de la République.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu le code de la construction et de l'habitat, notamment les articles L134-1, L134-5, L271-4 et L271-6,
Vu l'avis de la commission « Patrimoine, travaux, voirie et environnement » en date du 1^{er} juin 2011,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 32 Pour : 30 Contre : 2 Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

Article unique : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à déposer une demande de permis de construire en vue des travaux de modification de la façade de l'ancien magasin LIDL situé au 18 avenue de la République à Creil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

04 JUL. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

05 JUL. 2011

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05.07.2011. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rakhy



Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE